

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE LA CIB

DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2008

à la Maison du Barreau à PARIS

Feuilles de présence jointes

BARREAUX REPRESENTES :

- BORDEAUX
- BRUXELLES
- COLMAR
- GABON
- GENEVE
- LIÈGE
- LUBUMBASHI
- MALI
- MONTRÉAL
- NIGER
- PARIS
- PRISONNIERS SANS FRONTIERES
- QUÉBEC
- ROUEN
- SARAJEVO
- SÉNÉGAL
- SOFIA (Bulgarie)
- TOGO
- TUNISIE

- AVOCATS SANS FRONTIERES
- ASSOCIATION DES JURISTES MEDITERRANEENS
- ORDRE DES BARREAUX FRANCOPHONES ET GERMANOPHONES

Présidence :

Monsieur le Bâtonnier Jean PETRO, Président de la CIB

Secrétariat Général :

Monsieur le Bâtonnier Mario STASI, Secrétaire Général de la CIB, ancien Bâtonnier du Barreau de PARIS

1. COMPTE RENDU PAR LE BATONNIER JEAN PETRO DES ACTIVITES DE LA CIB DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2008 DEPUIS LE CONGRÈS DE BRAZZAVILLE

- Assistance du Bâtonnier Jean PETRO et du Bâtonnier Mario STASI à la Conférence organisée les 14, 15 et 16 février 2008 à DAKAR sous l'égide de l'UNESCO et du Comité Consultatif National d'Ethique de certains pays membres de la francophonie, sur la création d'un réseau de Comités d'Ethique au sein de la Francophonie. Il s'agissait là de reprendre les objectifs figurant dans la déclaration de BRAZZAVILLE prise par la CIB au cours de son colloque sur l'inégalité des droits aux soins et à la santé en décembre 2003.

Au cours du débat qui a suivi cet exposé, il a été rappelé aux différents Barreaux représentés ce que cet engagement entraînait comme obligation pour chacun de ces Barreaux, de veiller à la création d'un Comité National d'Ethique indépendant en chacun des pays représentés en s'associant à sa création et en y participant activement pour y faire entendre la voix du droit indispensable à de telles institutions.

En ce point comme en d'autres ainsi qu'il sera évoqué ci-dessous, sur l'assistance du Bâtonnier du SÉNÉGAL, la CIB veillera à chacune de ses réunions à faire le point sur le suivi des résolutions ainsi prises.

*

- Le Bâtonnier Jean PETRO s'est rendu à QUÉBEC à la réunion des réseaux de la francophonie destinée à arrêter les conditions d'une cellule d'observation de pratique de l'Etat de Droit dans chacun pays membres.

La CIB a été élue par l'ensemble des participants pour être membre de cette cellule.

Au cours du débat qui a suivi, il a été rappelé que la CIB avait décidé de créer en son sein une telle cellule dont la responsabilité serait confiée à Richard SEDILLOT du Barreau de ROUEN et au Bâtonnier KERE du BURKINA FASO.

A ce propos, le Bâtonnier Jacques HENRY de LIÈGE a informé les participants de la tenue à LIÈGE dans le courant du mois de novembre écoulé d'un colloque sur "*Droit et Dignité*" et a fait savoir qu'il avait été décidé de créer une méthode d'information sur le respect des droits fondamentaux dans chacun des pays concernés par création d'un site ayant cet objet spécifique.

Ce projet doit être précisé au cours des semaines à venir et sur ce point encore, il a été souligné combien il appartenait à la CIB d'assurer elle-même le suivi des résolutions qu'elle pouvait prendre ou de celles auxquelles elle se trouvait ainsi associée.

*

- Le Bâtonnier Jean PETRO et le Bâtonnier Mario STASI se sont rendus à BUCAREST à la réunion des réseaux de la francophonie pour faire le point des activités en cours, en particulier Monsieur Hugo SAADA, Délégué des Droits de l'Homme au sein de l'O.I.F., a évoqué qu'à l'occasion de l'année des Droits de l'Enfant serait tenue une réunion spécifique de nature à permettre de définir les conditions dans lesquelles les différents réseaux représentés à BUCAREST pouvaient contribuer à la définition et à l'application de ces droits.

Une réunion se tient le 12 DÉCEMBRE à PARIS et le Bâtonnier Jean PETRO y représentera la CIB.

Le Bâtonnier Jean PETRO rendra compte de cette réunion lors du prochain congrès de la CIB.

*

2. CONGRÈS DE BRUXELLES

Le Bâtonnier Yves OSCHINSKY a rappelé les conditions dans lesquelles se prépare le Congrès de BRUXELLES dont il a évoqué les dates :

<u>Mardi 20 janvier 2009 :</u>	accueil des participants
<u>Mercredi 21 janvier 2009 :</u>	séance inaugurale et débat autour du thème <i>"LA FRANCOPHONIE DANS L'ESPACE JURIDIQUE"</i>
<u>Jeudi 22 janvier matin :</u>	assemblée générale de la CIB
<u>Jeudi 22 janvier après-midi et Vendredi 23 janvier matin :</u>	colloque Rentrée Solennelle du Barreau de BRUXELLES sur le thème <i>"DROIT ET LIBERTE"</i>
<u>Vendredi 23 janvier après-midi :</u>	cérémonie de la Rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de BRUXELLES
<u>Samedi 24 janvier matin :</u>	concert au Théâtre de la Monnaie
<u>Samedi 24 janvier après-midi :</u>	visite touristique réservée aux membres de la CIB

Les formulaires d'inscription seront adressés dans les jours à venir.

Ont déjà annoncé leur accord pour participer aux séances inaugurales et de travail du congrès de la CIB :

- Monsieur le Président ABDOU DIOUF, Secrétaire Général de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
- Monsieur Louis MICHEL, Commissaire Européen à la Coopération au Développement
- Monsieur Rudy DEMOTTE, Ministre-Président de la Communauté Française de Belgique et de la Région wallonne
- Monsieur Paul MARTENS, Juge à la Cour Constitutionnelle
- Monsieur NGUYEN DOC DIEN, Vice-Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de l'Université Nationale de HÔ-CHI-MINH-VILLE
- Madame Hélène CARRERE D'ENCAUSSE, Secrétaire Perpétuel de l'ACADÉMIE FRANÇAISE
- Monsieur le Bâtonnier Pascal VANDERVEEREN, Président du Barreau Pénal International
- Monsieur Hervé BOURGES, ancien Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, Président de l'UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE FRANCOPHONE
- Monsieur le Premier Président Jean-Claude MAGENDIE, Premier Président de la Cour d'Appel de PARIS
- Monsieur le Bâtonnier Mario STASI, Secrétaire Général de la CIB, ancien Bâtonnier du Barreau de PARIS

Nos interventions seront groupées autour de 4 thèmes de travail :

- *"LA FRANCOPHONIE ET L'ETAT DE DROIT"*
- *"LA FRANCOPHONIE ET LE DROIT DES AFFAIRES"* (arbitrage, Traité OHADA)
- *"LA FRANCOPHONIE ET LA COMMUNICATION"*
- *"LA FRANCOPHONIE ET LES JURIDICTIONS PENALES INTERNATIONALES"* (Barreau Pénal International : intervention du Bâtonnier Pascal VANDERVEEREN, Président du Barreau Pénal International)

Les Barreaux membres de la CIB et les membres individuels désireux d'intervenir en un de ces thèmes sont invités à le faire savoir dans les meilleurs délais pour que leur participation puisse s'inscrire dans ce programme.

*

3. PROJET D'ACTIVITES DE LA CIB POUR L'ANNEE 2009

- A l'initiative du Barreau de TUNIS se tiendra en mars ou avril 2009 (date à préciser après connaissance des dates des manifestations des autres organisations internationales d'avocats) un colloque sur :

"DEFENSE DE LA DEFENSE"

Monsieur le Bâtonnier Pascal MAURER, Premier Vice-Président de l'UIA, chargé pendant de nombreuses années de la défense de la défense au sein de cet organisme, a manifesté son intérêt pour cette réunion.

Les membres de la CIB en seront informés plus complètement lors de la tenue du congrès de BRUXELLES.

*

- COLLOQUE SUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT :

Monsieur le Bâtonnier MAIGA, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du MALI, a rappelé l'intérêt que son Barreau portait à l'organisation de cette manifestation dont la date a été reportée à la demande du Président de la République du MALI.

Il entend rappeler aux autorités de son pays qu'il ne s'agissait là que d'un report et projette en conséquence d'organiser ce colloque, si possible au cours du premier semestre de l'année 2009 ou à tout le moins dans le 3^{ème} trimestre de l'année.

L'ensemble des Barreaux présents à l'initiative du Bâtonnier de DAKAR qui s'était proposé un temps à organiser ce colloque s'il ne pouvait se tenir au MALI, a encouragé le Bâtonnier du MALI en sa démarche.

*

4. QUESTIONS DIVERSES

- PRISONNIERS SANS FRONTIERES

Maître Loup MONNOT DES ANGLES, avocat honoraire, Président de PRISONNIERS SANS FRONTIERES, assisté de Madame Danielle MERIAN, avocat honoraire, Secrétaire Général de ladite association, ont exposé les activités de l'Association PRISONNIERS SANS FRONTIERES dont le programme actuellement intéresse 7 pays de la francophonie : le MALI, le NIGER, le BURKINA FASO, le BÉNIN, le TOGO, la COTE D'IVOIRE et la GUINEE.

Il a exposé les méthodes d'action de l'association créant des Comités au sein même des prisons des pays concernés pour intéresser les détenus eux-mêmes à l'amélioration de leur situation dans le respect bien évidemment des dispositions législatives en vigueur.

Les trois domaines d'intervention sont l'alimentation, l'hygiène et l'accès au droit. L'attention a été attirée sur l'ignorance totale de la plupart des détenus de leurs droits fondamentaux.

Des équipes de bénévoles ont été créées qui n'entendent pas bien évidemment se substituer aux avocats mais qui pourraient servir d'intermédiaires et qui doivent être initiées au droit pour assumer au mieux leur fonction. Cette initiation pourrait incomber aux Barreaux.

Il a été rappelé à ce sujet qu'une résolution en ce sens avait été prise à l'occasion du congrès de la CIB à QUÉBEC.

Des intervenants, et en particulier le Bâtonnier du GABON qui ne figure pas dans la liste des pays actuellement inscrits dans le programme de PRISONNIERS SANS FRONTIERES, ont souligné combien le problème pouvait se poser également en d'autres pays, y compris à commencer par le sien.

Cela a permis d'évoquer là encore le problème du suivi des résolutions prises par la CIB et ce point plus particulièrement sera évoqué lors de l'Assemblée Générale du Congrès de BRUXELLES.

*

- LE SUIVI DES RESOLUTIONS

Un débat s'est instauré sur ce problème essentiel du suivi des résolutions. Il a été évoqué l'idée de la désignation en chaque Barreau d'un responsable de chacune des résolutions concernées (par exemple : conditions de détention en association avec PRISONNIERS SANS FRONTIERES, observation des pratiques de l'Etat de Droit en relation avec l'Observatoire sous la responsabilité du Bâtonnier KERE et de Richard SEDILLOT et en relation avec l'initiative du Bâtonnier Jacques HENRY de LIÈGE, "droits à la santé" suite à donner à l'Appel de BRAZZAVILLE...).

Il a été évoqué également la possibilité de désigner au sein de chaque Barreau un responsable des relations avec la CIB qui pourrait être chargé de veiller lui-même à l'efficacité de ces responsabilités de "suivis" ainsi réparties.

Des décisions définitives seront prises sur ce point lors du congrès de BRUXELLES.

A ce sujet, le Bâtonnier du GABON a évoqué l'initiative de son Barreau ayant confié à un membre du Conseil de l'Ordre la charge de faire chaque année un rapport sur les différents domaines des pratiques démocratiques et du respect des droits fondamentaux. Ce rapport évoque un certain nombre des points ci-dessus évoqués.

Une telle initiative a été approuvée par l'Assemblée et il a été préconisé de la généraliser à l'ensemble des Barreaux membres.

*

- SITUATION DU BARREAU DE COTE D'IVOIRE

Le Barreau du SÉNÉGAL a attiré l'attention de l'assemblée sur la situation créée au Barreau de COTE D'IVOIRE.

Les privilèges légitimes auxquels peut prétendre l'avocat dans l'exercice de ses fonctions ont été violés à l'occasion d'une procédure concernant Maître Emmanuel ASSI. Le Barreau de COTE D'IVOIRE s'est ému de cette situation au point d'émettre une protestation solennelle et de prendre l'initiative d'une grève temporaire à titre de solidarité avec l'avocat concerné voulant affirmer la défense des principes ainsi violés par le Parquet.

Le Président et le Secrétaire Général de la CIB ont informé l'assistance de ce qu'ils avaient déjà fait parvenir une lettre de solidarité au Barreau de COTE D'IVOIRE mais il a été décidé de marquer cette solidarité de manière plus solennelle par l'envoi d'une résolution prise au cours de la présente réunion en demandant au Bâtonnier du SÉNÉGAL qui en a suggéré l'idée et accepté la mission, d'aller lui-même remettre en mains propres cette résolution au Bâtonnier Claude MENTENON.

*

- 35^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA PRESTATION DE SERMENT DU BATONNIER
FREDERIC TITINGA PACERE

Monsieur le Bâtonnier STASI a fait part de l'invitation délivrée par le Bâtonnier Frédéric TITINGA PACERE pour assister aux célébrations du 35^{ème} anniversaire de sa prestation de serment qui doit se tenir à OUAGADOUGOU le 29 décembre.

A été évoqué à cette occasion le caractère exceptionnel de la carrière du Bâtonnier Frédéric TITINGA PACERE, premier Avocat inscrit au Barreau de ce qui était à l'époque la Haute Volta, premier Bâtonnier du BURKINA FASO après qu'il ait eu à assurer la Défense de la défense et de l'exercice de la profession d'avocat ce qui avait entraîné des sanctions contre lui par le pouvoir en place.

C'est le Bâtonnier AKERE BURY du TOGO qui s'est proposé de représenter la CIB à cette célébration.

Nom	qualité	adresse email
KILOLO MUSAMBA AINE	Représentation Bureau de Lubumbashi	aimekilola@yahoo.fr
TSHINPANGILA FAFI	Représentation Bureau de Lubumbashi	tshinpangila@hotmail.com
CÉCÉPIE NKOT	Secrétaire de l'Ordre Bureau du Gabon	Cecapienkot@yahoo.fr
MOUBEYI-BUATE	Secrétaire de l'Ordre Bureau du Gabon	moubeyibuate@yahoo.fr
BENO BENGGA-MANW	Titulaire CIB BUREAU DE MONTRÉAL	beno.benga-puis@fidel.fr
STEVE SCHENKE	Titulaire CIB BUREAU DE MONTRÉAL	sschenke@mccarthy.ca
GERALD TREMBLAY	Bâtonnier du QUÉBEC	gtremblay@barreau.qc.ca
Boubacar TAPO	MCO-Mali Président ORDRE des Barreaux francophones et germanophones (Belgique)	cubiaw@yahoo.fr
Maréchal Luc. Pierra	Président ORDRE des Barreaux francophones et germanophones (Belgique)	ltpo@avocats.be
Pehick HENRY	Bâtonnier Wjfe	p.henry@elegis.be
Mamadou G. DIARRA	Sec. Adj. Barreau MALI	batonnier@barreaudeliege.be mediarra@juripartner.com

EMAIL

NOM

qualité

adresses

M ^r Bechir ESSA	Bâtonnier	TUNIS
M ^r Mohamed BACAR	Pr ^{te} Avocat ^{unite} ^{Paris} ^{MAIRE NOSTRE} ^{ADVERT} ^{ASSOCIATION}	TUNIS / PARIS baccar.ajam@leposte.net
M ^r Seydou T MAIGA ne Pascal MAUREA	Bâtonnier ancien Bâtonnier. Vice President UTA	Mali casimafibone net.m Geneve maurea@keplaw.ch
M ^{lle} Janielle MÉRIAN Comp Honnor Les Angles	Avocat honoraire Avocat Honoraire Président de Prisonniers Sans Frontières	PARIS d.merian@pisp.org PARIS monnotuz@wanadoo.f
M ^r DE BAERDEMAEKER LÉGROS Pierre	ancien bâtonnier ancien bâtonnier	Bruxelle rd.b@room.be Bruxelles letimand.legros@piu legros.be -
M ^r Mahfoudh M ^r Sadouk	membre du conseil de Tunisie	3, Av. H. Bourguiba Spak Un Tel: 0021698 614 835
M ^{me} Daniela DOKOVA	Président du Conseil Supérieur des Avocats	Sofia, Bulgarie - VASpresident@bitex.com
M ^{me} Lucie KODEJROVA	Conseil auprès de l'Ambassade de la République tchèque (juristes - avocat pour formation)	Paris lucie_kodejrova@mzv.cz
JANFAR Delphine	Avocat	PARIS janfar@dj-arab.com